



Affiché le 01/12/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Renouvellement du dispositif Savoir Rouler A Vélo pour l'année scolaire 2025/2026 avec demande de financement auprès du dispositif Génération Vélo

Délibération n° 25 11 17

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Monique Giraud-Lazzari par Monsieur Gérard Saramito, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 portant orientation des mobilités, et notamment son article 57 incluant l'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le programme « Savoir Rouler A Vélo (SRAV) »,

Vu la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, et notamment son article 22 mentionnant le programme « Savoir Rouler A Vélo (SRAV) »,

Vu le bulletin officiel n°9 du 20 septembre 2020 du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « Savoir Rouler à Vélo (SRAV) »,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu la délibération n°24 05 08 du Conseil Communautaire en date du 30 mai 2025 mettant en place le dispositif du SRAV au sein des communes de la CCPP pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de développer la mobilité active,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président de la CCPP, précise que le coût de l'opération pour l'année scolaire 2025/2026 est évalué à 26 800 euros TTC (15 cycles de 3 blocs à 1 700 euros et 1 cycle de 2 blocs à 1 300 euros), et propose que le financement soit réparti comme suit :

- Subvention Ministère de la Transition Ecologique (38,06 %) : 10 200 euros,
- Autofinancement (61,94 %) : 16 600 euros,

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 06 novembre 2025.

**Le Conseil communautaire, où il l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'engagement de la Communauté de Communes du Pays des Paillons à mettre en place, auprès des élèves du territoire (les CM2 étant la cible prioritaire), les trois blocs du programme « Savoir Rouler A Vélo (SRAV) » durant l'année scolaire 2025/2026,

- **Désigne** le Vice-président en charge des déplacements et du développement touristique pour mener à bien le déploiement du programme « Savoir Rouler A Vélo (SRAV) »,

- **Sollicite** le concours financier du Ministère de la Transition Ecologique à hauteur de 38,06 % du coût total des sessions du programme « Savoir Rouler A Vélo (SRAV) », soit 10 200 euros,

- **Autorise** le Président ou le Vice-président en charge des déplacements et du développement touristique à signer toutes les pièces constitutives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. BRUN

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06440 BLAUSASC
55 bis RD 2204